

# Subculture policière et bavure policière dans la ville de Kisangani

Par

**Jean Losumbe Bondondo et Emmanuel Imbwatckeke Bofonga<sup>1</sup>**

## Résumé

La culture professionnelle d'une organisation façonne, pour une large part, la personnalité des individus qui en font partie ; étant donné que cette personnalité est le produit des expériences vécues ensemble au sein de ladite organisation. Ainsi, à la suite de l'enquête menée auprès des services de la Police Nationale Congolaise (PNC) à Kisangani, cette étude se propose de décrypter la subculture policière et son impact sur le phénomène de bavure policière. En termes clairs, il s'agit de démontrer comment cette subculture prédispose les policiers à commettre, de manière récurrente, les actes de bavures ; et le concept de sous-culture ou subculture policière est préféré à celui de culture en raison de l'isolement normatif, professionnel et sociétal de la police.

Cela étant, l'enquête a révélé qu'au moins six composantes de cette sous-culture semblent être partagées par un grand nombre des policiers de Kisangani: attachement des policiers aux grades et jargon militaire, dépendance excessive d'alcool et de drogue, attribution des sobriquets à connotation belliqueuse, secret et solidarité mutuelle, pragmatisme et autoritarisme policier, tendance à se ressourcer sur les citoyens.

Ainsi, il a été vu que chacune de ces six composantes prédispose effectivement les policiers à commettre les actes de bavure. Il s'agit d'une sorte de "socialisation des policiers à la culture de bavure", plutôt qu'à celle de la violence légitime. En plus, force est de constater que ces six composantes sont complémentaires et interconnectables les unes aux autres ; et forment un tout qu'il convient d'appeler "la sous-culture professionnelle des policiers de Kisangani" ; qui façonne ces derniers dès leur entrée dans la profession ; et qui pousse l'opinion à les qualifier des "policiers de bavure".

Comme pistes de solution, les policiers devraient être resocialisés à la culture de la démocratie et du respect de la personne humaine ; tout en leur garantissant des meilleures conditions de travail.

---

<sup>1</sup>Jean Losumbe Bondondo et Emmanuel Imbwatckeke Bofonga sont tous des Chefs de Travaux et Enseignants à l'Université de Kisangani ; Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques ; Département des Sciences Politiques et Administratives.

### Summary

## **The Congolese National Police subculture and smudge in Kisangani town**

The professional culture of an organization makes, for a large side, the individual's personality which makes them a part since this personality is the product of a long experience acquired together within the same organization. So through research carried out in Congolese National Police (CNP) services in Kisangani. The following research paper intends to reveal the CNP subculture and its impact on the phenomenon of CNP smudge. In clear words, it should be better to show how this subculture predisposes the policemen who perpetrate regularly the smudge acts, and the subculture is supposed to prefer that one of culture for normal isolation, the CNP professional and society.

However, the research has shown that more than six components of this subculture seem to be shared by a great number of policemen of Kisangani: the policemen attachment to ranks and military switch code, excessive dependence on alcohol and drug (narcotic), the attribution of belittling nicknames, confidence and mutual solidarity, the policing pragmatics and authorization, tendency to be supplied by citizens.

So, it has been determined that each one of the six components effectively predisposes the policemen who commit these smudge acts. There is a kind of "socialization of the policemen in culture of smudge", rather than legitimate violence. In addition, it is highly shown that six components are supplementary and interconnectable each other, and form a whole called "the professional subculture of the policemen of Kisangani", which makes the entrenchment of these later in the profession and push people to qualify them "the policemen of smudge".

As remedies, the policemen should be resocialized to the democratic culture and human respect on providing them the best conditions of duty.

## Introduction

En assurant l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens, la police participe substantiellement à la mise en œuvre de la violence légitime, dont le monopole est reconnu à l'Etat seul. Cependant, sur le terrain, des dérives sont couramment constatées dans les comportements des policiers qui deviennent auteurs des bavures dues, à coup sûr, à ce monopole de la violence légitime ; et pourtant, selon l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, la police est la manifestation la plus visible de l'autorité gouvernementale et responsable de la sécurité publique<sup>2</sup> ; et de ce fait, il est inadmissible qu'une police soit une source d'insécurité pour les citoyens. D'où, la question de culture professionnelle se pose avec une particulière acuité au sein des organisations policières ; car à la suite de Mannheim<sup>3</sup>, la culture d'une organisation façonne, pour une large part, la personnalité des individus qui en font partie ; étant donné que cette personnalité est le produit des expériences plus ou moins communes, vécues au sein de ladite organisation.

A la suite de l'enquête menée auprès des services de la PNC à Kisangani<sup>4</sup>, cette étude se propose de décrypter la subculture policière et son impact sur le phénomène de bavure policière. En termes clairs, il s'agit de démontrer comment cette subculture prédispose les policiers à commettre, de manière récurrente, les actes de bavures.

Cette réflexion s'articule autour de trois points ci-après :

- Le concept de culture et de subculture ou sous-culture ;
- Le concept de bavure policière
- La description de la sous-culture policière à Kisangani

### 1. Le concept de culture et de sous-culture

L'anthropologue britannique Edward B. Tylor fut le premier à définir le concept de culture comme un ensemble qui comprend la connaissance, la croyance, l'art, la mentalité, les traditions ou toute autre capacité ou habitude acquise par l'homme en tant que membres d'une

---

<sup>2</sup>OSCE *Standards internationaux relatifs aux forces de police. Guide pour une police démocratique*. Ed. Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces de Police. Genève, 1990, P.6

<sup>3</sup> Mannheim cité par Loubet Del Bayle J.L. *Police et politique. Une approche sociologique*. Ed. l'Harmattan, Paris, 2006.

<sup>4</sup> Kisangani fut le chef-lieu de la Province Orientale, l'une des grandes provinces de la République Démocratique du Congo (RDCongo) de 1910 à 2015. Après le découpage de 2015, cette ville est maintenue comme chef-lieu de la province de la Tshopo. Elle est la troisième ville en importance politique, socio-économique, culturelle et démographique. Sa population s'évalue à ces jours à plus d'un million et demi d'habitants.

société<sup>5</sup>. Au sens sociologique du terme, la culture est entendue comme un processus d'intégration qui permet à une collectivité d'unir tous ses membres. Elle est aussi définie comme une configuration des comportements appris et de leur résultat, dont les éléments caractéristiques sont partagés par les membres d'une société. Il s'agit donc de l'apprentissage d'un certain type de comportement. A ce titre, la culture remplit d'abord une fonction d'intégration sociale qui est de contribuer à unir une pluralité des personnes à une collectivité spécifique. Sur le plan psychologique, la culture remplit ensuite une fonction de modelage des personnalités individuelles. C'est pourquoi Mannheim a estimé que la culture d'une société façonne la personnalité des individus qui en font partie ; car cette personnalité est le produit des expériences plus ou moins communes et vécues ensemble<sup>6</sup>.

De son côté, Monjardet D.<sup>7</sup> estime que la description et l'analyse de la culture professionnelle des policiers définissent celle-ci comme un ensemble de traits qui sont à des degrés divers partagés par les policiers. Les données empiriques suggèrent au contraire un très grand pluralisme des opinions et des valeurs qui conduisent à proposer une autre acception de la culture professionnelle en termes d'espace commun interne et propre au groupe policier.

Entendue comme telle, la culture présente les caractéristiques fondamentales ci-après :

- Elle est un ensemble cohérent dont les éléments restent interdépendants ;
- Elle imprègne l'ensemble des activités humaines ;
- Elle est commune à un groupe d'hommes, quelle que soit la taille du groupe ;
- Elle se transmet par le biais de la socialisation ; et la transmission se fait d'une génération à une autre par l'intermédiaire des agents de socialisation : la famille, l'école, le milieu professionnel, etc.

Cette définition et ces caractéristiques sont reprises par les tenants de la socialisation de l'individu par son groupe d'appartenance. Dans ce contexte, l'institution policière joue alors le rôle d'un agent de socialisation secondaire dans la vie d'un policier, après notamment sa famille.

Cette conception de la culture policière peut renvoyer au concept d'"habitus" développé par Bourdieu P.<sup>8</sup> afin de dépasser l'opposition entre l'objectivisme et le subjectivisme. En effet, selon ce sociologue, l'habitus désigne l'ensemble des goûts et des

---

<sup>5</sup> Edward B. T. cité par Devrue C. *Le groupe professionnel policier : une ou plusieurs sous-cultures policières ? La culture policière parisienne, entre homogénéité et hétérogénéité ?* Mémoire présenté à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 2005-2006. P. 15.

<sup>6</sup> Portelli G. Essai sur la subculture policière française, Toulouse, Université des Sciences Sociales de Toulouse, 1958. PP. 5-6.

<sup>7</sup> Monjardet D. La culture professionnelle des policiers, in *"Revue française de sociologie"* Vol. 35, No. 3, Police, ordre et sécurité (juillet- septembre, 1994), pp. 393-411

<sup>8</sup> Bourdieu P. cité par Devrue C. *Op.cit.* P. 16.

aptitudes acquis par un individu au cours d'un processus de socialisation. A ce titre, l'habitus est non seulement un système de préférence, mais également un système générateur de pratiques. Chaque individu pense son comportement cohérent, en adéquation avec ses goûts, alors qu'en réalité, son comportement n'est que le produit de ses expériences.

Dans la présente réflexion, nous faisons certes allusion à la notion de la culture professionnelle policière, mais qui peut aussi renvoyer à l'idée de l'existence d'une subculture propre à la police, à savoir l'ensemble des valeurs, des attitudes et des normes de travail informelles qui déterminent, à des degrés divers, les comportements des policiers. En effet, les auteurs américains ayant consacré leurs recherches sur la culture policière, et ayant observé la prégnance d'un système des valeurs partagé par tous les policiers, ont conclu à l'existence s'une subculture spécifique à la police, différente à la culture globale et dominante dans la société.

Dans cette réflexion, nous préférons le concept de sous-culture ou subculture policière à celui de culture en raison de l'isolement normatif et professionnel des policiers. Car, il a été observé que les personnes exerçant la même profession, ou accomplissant les mêmes fonctions, développent une façon similaire de concevoir le monde qui l'entoure. En plus, il faut noter le fait de penser le travail en termes de référentiel sectoriel, étant donné que le travail et le milieu dans lequel il est accompli, influent indubitablement sur la personnalité des individus. Ainsi, pour expliquer ce qui différencie le monde policier des autres professions, les premiers chercheurs anglo-saxons avaient préféré parler de la "sous-culture professionnelle policière"<sup>9</sup>

Bien plus, Masclanis F. estime qu'un groupe, qu'il soit professionnel ou non, forme sa propre culture ; par conséquent, il convient bien de parler de sous-culture au sein d'une culture plus vaste dans laquelle cette subculture s'inscrit par des manières d'agir, de penser, etc. qui lui sont spécifiques. Cela étant, dans cette conception, la sous-culture policière s'inscrit dans une culture plus large. Il peut s'agir de la culture française, ou d'une culture de fonctionnaires français, etc.<sup>10</sup>.

Par ailleurs, en citant Loubet Del Bayle J.L, l'auteur (Masclanis F.) affirme que les caractéristiques du travail policier prédisposent les policiers à générer une subculture au sein de la société globale. En effet, il n'est pas rare de voir les policiers se fréquenter entre eux, se

---

<sup>9</sup> Devrue C. *Op.cit.* P. 53

<sup>10</sup> Masclanis F. cité par Pabion B. *Construction identitaire du syndicalisme policier L'exemple de l'UNSA-Police* Mémoire de recherche de Master 2 en sociologie politique. Université Lumière Lyon 2 – Institut d'Études Politiques.

distraire entre eux, éventuellement se marier. Tout cela favorise un certain particularisme dans la manière de poser les problèmes et de les résoudre, et tend à générer des comportements spécifiques des policiers, lesquels constituent autant d'éléments favorables à l'automatisation professionnelle de la police par rapport à son environnement<sup>11</sup>. En termes clairs, nous avons considéré l'administration publique congolaise comme la grande organisation au sein de laquelle fonctionne la PNC qui possède sa propre subculture dont les éléments caractéristiques sont plus ou moins différents des autres composantes de cette grande organisation<sup>12</sup>.

En fait, la notion de subculture renvoie à l'idée que les membres de la plupart des groupes professionnels tendent à présenter des similitudes dans leur mode de penser, de sentir et d'agir en relation avec l'exercice de leur activité commune. Un certain nombre d'observateurs s'accordent pour considérer que les caractéristiques du travail policier et des polices prédisposeraient particulièrement la police à générer une subculture au sein de la société globale. On peut noter par exemple que les policiers manifestent un degré particulièrement élevé de solidarité professionnelle, lié notamment aux risques physiques et moraux que leur métier implique. L'esprit de corps, les spécificités de leur statut, sans oublier la nature du travail policier, seraient aussi des facteurs d'isolement sociétal<sup>13</sup>. D'où, l'existence d'une sous-culture policière, au sein de la l'administration publique, se trouve justifiée dans cette étude.

Cela étant, sur le plan empirique, tout en ayant partagé le même entendement conceptuel, Reiner<sup>14</sup> avait identifié sept éléments dans l'analyse de la sous-culture policière à Paris :

- ***Mission, action, cynisme et pessimisme*** : être policier, c'est une vocation. Lorsque le policier s'aperçoit que son travail n'a pas les effets escomptés, il peut devenir cynique. Le pessimisme peut s'expliquer par la prise de conscience par le policier, des limites de son travail ; l'insuffisance des moyens peut engendrer un sentiment de frustration.
- ***Suspicion et secret*** : Les policiers sont les premiers à reconnaître que leur travail les a rendus plus méfiants. La confiance, à l'inverse, est le principal point focal structurant les relations avec les autres policiers. La suspicion des policiers à l'égard de la société

---

<sup>11</sup> Masclanis F. *Op.cit.* P. 54

<sup>12</sup> Parmi les autres composantes de l'administration publique, figurent notamment l'administration de l'enseignement supérieur et universitaire, l'administration de la santé, l'administration des sports, etc. Les agents de chacune de ces composantes sont censés posséder des subcultures qui soient différentes des autres.

<sup>13</sup> Loubet Del Bayle J.L. *Police et politique. Une approche sociologique*. Ed l'Harmattan, Paris, P.311

<sup>14</sup> Reiner, ST [http://www.crime-reg.com/police/sip1000\\_cours06.htm](http://www.crime-reg.com/police/sip1000_cours06.htm) Consulté le 23 février 2015.

découle du fait qu'ils perçoivent leur travail comme dangereux. D'où, le policier est en permanence sur sa garde. Pour pouvoir exercer son métier convenablement, il va développer des stratégies en vue d'anticiper le danger, d'où une suspicion accrue.

- **Solidarité interne<sup>15</sup>, isolementexterne** : la nature de travail crée un réel sentiment d'appartenance et de différence face à la société. La difficulté de leurs missions et leurs horaires décalés sont les deux facteurs qui amènent les policiers à se renfermer sur eux-mêmes. Les amitiés non-policieres vont peu à peu décliner au profit d'amitiés entre collègues en vue de comprendre mieux leur métier et leur cynisme.
- **Conservatisme** : la plupart des policiers ont une moralité conservatrice, c'est-à-dire qui valorise l'autorité, le respect, la conformité sociale et un certain manichéisme. Il est normal que les policiers soient plus conservateurs que la moyenne de la population, car leur rôle est de faire respecter les lois.
- **Machisme** : la police est empreinte de valeurs masculinisées telles l'autorité, la force, le risque personnel et le pouvoir sur l'autre. Malgré le recrutement qui est orienté de plus en plus vers le monde féminin, être policier reste d'abord un métier d'homme.
- **Racisme** : selon l'auteur, cette situation donne parfois l'impression d'évoluer, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Le réflexe de classer les suspects, les citoyens non-suspects en termes de leur identité ethnique reste très fort au sein de la police française.
- **Pragmatisme** : les policiers préfèrent nettement les questions pratiques et immédiatement visibles ; en se méfiant de l'innovation et de la recherche.

## 2. Le concept de bavure policière

A l'origine, ce concept servait à désigner les fautes commises par les militaires. A ces jours, il permet de désigner les violences commises de manière illégitime par les policiers. Cependant, ce terme est chargé d'une forte intensité polémique et constitue l'un des référents communs des débats publics sur la police dans les démocraties pluralistes<sup>16</sup>. De toutes les façons, le concept de bavure est synonyme des notions suivantes : "erreur", "imperfection" ou "défaut" ; c'est-à-dire une action policière qui dépasse, qui déborde de manière fâcheuse et qui provoque des remous au sein de la société. Ainsi, la bavure policière désigne l'acte posé par les policiers en violation de cadre défini par les dispositifs juridiques qui limitent le

---

<sup>15</sup> Nombreux auteurs sur la police s'accordent à affirmer aussi que secret, solidarité et confiance mutuelle sont caractéristiques du travail policier.

<sup>16</sup> Coulot E., *De la responsabilité à la responsabilisation des fonctionnaires de police. La revalorisation d'un métier*. Mémoire de Master en SPA/Université de Lyon. 2005-2006.

pouvoir d'action de la police. D'autres expressions sont parfois utilisées pour désigner la bavure : dérapage policier, dérive policière ou débordement policier.

La loi autorise certes la police de recourir à la force dans la mise en œuvre de ses prérogatives ; car étant dépositaire légitime et légal de la force publique, la police s'est vue reconnaître le droit de recourir à la force. Cependant, l'usage de la force devient une bavure policière lorsque :

- Cette force dépasse le cadre d'une opération légale ;
- Les moyens utilisés dépassent visiblement les limites de la coercition nécessaires<sup>17</sup> ;
- L'usage de la force devient inutile et intolérable une fois que la personne appréhendée est maîtrisée<sup>18</sup>.

Il est indispensable d'établir un distinguo entre violence "légitime", sous couvert de la loi, et violence "illégitime", c'est-à-dire non nécessaire ou exagérée. On peut considérer que certains usages la force constituent effectivement des violences policières nécessaires pour défendre le caractère légal afin d'écartier cette qualification pour caractériser l'usage de la force. La barrière entre ce qui est la force légitime, dont le monopole revendiqué constitue une définition essentielle de l'État selon Max Weber, et la force illégitime, est donc un enjeu de conflits d'interprétation, quel que soit le système politique que sert la police<sup>19</sup>.

Cependant, selon Reiss A.<sup>20</sup>, ce que les citoyens entendent par violence policière couvre également une gamme de pratiques policières qui ne sont pas de nouvelles méthodes, contrairement à ce que croient la plupart des militants engagés dans la lutte pour la promotion et la protection de droits et de libertés publiques ; car les policiers se sont toujours comportés ainsi vis-à-vis de certains citoyens, en particulier ceux des plus basses classes sociales. Selon cet auteur, les pratiques les plus courantes sont les suivantes :

- Emploi des vocabulaires injurieux et grossier,
- Ordre infondé de ne pas circuler ou de rentrer chez soi ;
- Contrôle et interrogatoire sans raison apparente, fouille abusive de personnes et de véhicules ;

---

<sup>17</sup>L'usage de la force suppose le respect absolu des principes de concomitance et de proportionnalité. En outre le recours en arme ne se justifie que pour la seule légitime défense de soi-même et pour autrui.

<sup>18</sup> DRCPN. *Qui est professionnel de police ?* Disponible sur [http://www.pur-editions.fr/couvertures/1272360138\\_doc.pdf](http://www.pur-editions.fr/couvertures/1272360138_doc.pdf). Consulté le 24 février 2014.

<sup>19</sup> Wikipédia. *Violence policière*. Disponible sur [http://fr.wikipedia.org/wiki/Violence\\_policiere](http://fr.wikipedia.org/wiki/Violence_policiere) Consulté le 30 avril 2014

<sup>20</sup> Reiss A. *Violences policières. Réponses à des questions-clefs*. In Brodeur J.P. et Monjardet D. *op.cit.* P.108



- Menaces d'emploi de la force en cas de non-respect des injonctions ;
- Utilisation de matraque pour pousser quelqu'un, ou du pistolet pour l'approcher,
- Emploi effectif de la force physique, usage de violence.

Donc, ce que les citoyens ressentent comme des violences policières, la plupart des policiers estiment qu'il s'agit d'actes nécessaires à leur action. En fait, selon la plupart des citoyens, la "violence policière" est en fait le sentiment qu'ils n'ont pas été traités avec toute la dignité et les droits requis à l'égard de tout citoyen dans une société démocratique. Tout acte qui dégrade leur statut, qui restreint leur liberté, ou qui procède de la force physique, est fréquemment perçu comme superflu et injustifié. Le plus souvent, ils ont sans doute raison<sup>21</sup>.

Cependant, la définition française de la bavure policière semble correspondre à notre entendement dans la présente réflexion. En effet, en France, une bavure policière est l'emploi de la force par la police en dehors du cadre défini par le Code de Déontologie de la Police Nationale, adopté par un décret du 18 mars 1986. En vertu de ce code, les policiers français sont tenus de n'employer la force qu'à des fins légitimes ou pour faire exécuter des ordres légitimes et ce, proportionnellement au risque encouru ou à la force qu'on leur oppose.<sup>22</sup>

Par ailleurs, dans les pays à faible avancée démocratique, notamment la RDC, la frontière entre ces deux notions (violence légitime et bavure policière) semble plus facilement identifiable au regard de l'ampleur de ce phénomène dans ces pays<sup>23</sup>.

Ainsi, il y a lieu d'affirmer que la bavure policière se résume dans la violation des principes fondamentaux et universels qui guident les opérations policières et qui sont définis par les cadres juridiques tant nationaux qu'internationaux. Il s'agit des principes de nécessité, de proportionnalité et de concomitance.

- ***Le principe de nécessité*** : dès que l'ordre public est troublé ou menacé, l'intervention de la police devient inévitable pour rétablir ou maintenir l'ordre public. Autrement, l'intervention de la police devient tout simplement abusive, et prend la forme d'une bavure policière
- ***Le principe de proportionnalité*** : toute intervention de la police ne peut être supérieure au danger qui menace l'ordre public. Cette intervention policière doit se

---

<sup>21</sup> Reiss A. *Op.cit.* P.109

<sup>22</sup> Wikipédia, *Violence policière*. Disponible sur [http://fr.wikipedia.org/wiki/Violence\\_policiere](http://fr.wikipedia.org/wiki/Violence_policiere). Consulté le 26 mai 2014.

<sup>23</sup> Pour s'en convaincre, il y a lieu de considérer les multiples violations des droits de l'homme faites par les services de la PNC, et qui prennent diverses formes. Par conséquent, nous sommes en droit de déclarer que le phénomène de bavure policière apparaît comme un système de gouvernance policière dans les pays à faible avancée démocratique, notamment en RDC.

mesurer au fait qui a troublé l'ordre public ou qui le menace. Par conséquent, toute intervention policière disproportionnée devient simplement une bavure policière.

- ***Le principe de concomitance, de coïncidence ou de simultanéité*** : l'intervention policière s'arrête dès que le danger ou le menace de danger à l'ordre public est écarté. Ainsi, la continuation de toute opération policière après la mise à l'écart du danger ou menace du danger à l'ordre public<sup>24</sup>, devient tout simplement superflue. Par conséquent, l'on tombe dans la situation de bavure policière.

### **3. Analyse des éléments caractéristiques de la subculture policière à Kisangani.**

Nous présentons ici les éléments de la sous-culture professionnelle qui prédisposent les policiers à commettre des bavures. Ainsi, il ressort de notre enquête qu'au moins six traits caractéristiques semblent être partagés par un grand nombre des policiers de Kisangani : attachement des policiers aux grades et jargon militaire, dépendance excessive d'alcool et de drogue, attribution des sobriquets à connotation belliqueuse, secret et solidarité mutuelle, pragmatisme et autoritarisme policier, tendance à se ressourcer sur les citoyens.

#### **a. Attachement aux grades et jargon militaires**

Il suffit de fréquenter les milieux de la PNC pour se rendre compte que les policiers restent encore attachés aux grades militaires, alors qu'à l'occasion de la réforme entamée depuis 2011, les grades militaires avaient cédé la place aux grades réellement policiers. A titre illustratif, en lieu et place de "Commissaire Principal" ou de "Brigadier", les policiers préfèrent appeler respectivement "mon Capitaine" ou "mon Sergent Major" ; sachant que, pour les civils, les grades militaires ont une connotation plus traumatisante sur le plan psychologique.

Parlant de la prégnance du jargon militaire, il convient d'abord de comprendre ce concept comme un langage particulier à un groupe, caractérisé par sa complication, l'affectation de certains mots, de certaines tournures. Ainsi, le jargon militaire constitue un héritage des Forces Armées Zaïroises de la deuxième République, et continue curieusement de résister à travers l'histoire socio-politique de la RDC jusqu'à rester collé à ces jours au sein de la PNC<sup>25</sup>.

---

<sup>24</sup>Parlant de l'ordre public ou menace contre l'ordre public, il est important de préciser que ce dernier ne peut être une fiction ou un fait imaginé ; mais bien plus, l'ordre public ou menace contre l'ordre public doit être matérielle et visible.

<sup>25</sup> Cette prégnance du jargon militaire au sein de la PNC ne constitue pas une génération spontanée ; en ce sens qu'un nombre important des policiers sont issus du brassage d'anciennes forces armées belligérantes qui se sont

Par ailleurs, il convient de faire remarquer l'emploi du jargon militaire, par les policiers, est plus fréquent dans des situations où les policiers veulent affirmer leur autorité ou ascendance morale sur les civils en créant un sentiment de la frayeur dans le chef des citoyens. Tel est le cas de l'arrestation d'un suspect jugé récalcitrant, la surveillance du déroulement d'une manifestation populaire d'une certaine envergure. C'est dans ce contexte que le policier est prédisposé à commettre une bavure et obtenir la domination sur les citoyens.

En plus, tiré plutôt des chiffres, ce jargon est essentiellement effrayante pour les citoyens qui éprouvent des difficultés à le décrypter en vue de le comprendre ; étant donné que ce jargon est fait essentiellement des chiffres ; contrairement au jargon utilisé par les policiers Français qui emploient les initiaux des mots français. A titre illustratif, au sein de la Police Française, on dit :

*PJ, PP, PAF, RG, DST, PU, OPJ, OP, CIAT, GAV, VP, OPP, IGS, IML, BAC, BSN, PS, AVP, SDF, BSP, Crime, BRB, ID.*<sup>26</sup>.

Ce jargon policier en vigueur au sein de la Police Française, tiré essentiellement des vocabulaires de l'administration policière, comporte une fonction de justifier l'existence d'une subculture policière. Cependant, ce jargon ne comporte pas visiblement, l'effet de prédisposer les policiers à traumatiser les citoyens. Au contraire, ce jargon de la Police Française comporte une certaine dose d'élégance, susceptible de ne pas mettre les citoyens mal à l'aise.

### **b. Dépendance d'alcool et de drogue**

La consommation d'alcool et de drogue par les policiers est bien connue dans la ville de Kisangani ; et d'aucuns estiment que les policiers, à côté des militaires, sont les plus grands consommateurs de ces produits à Kisangani. Pour s'en convaincre, les camps militaires sont les milieux par excellence de préparation, de consommation et de vente d'alcool et de drogue. Par ailleurs, dans son étude, Imbwatcheke Bofonga E. avait affirmé que la commune de Kabondo est la plus alcoolisée de la ville suite au fait qu'elle est entourée de quatre de sept camps militaires de Kisangani<sup>27</sup>. Or, "l'intoxication par l'alcool et autres stupéfiants provoque

---

affrontées en RDCongo de 1998 à 2013. Ce brassage avait fait suite à la réunification du pays qui est intervenue en 2003

<sup>26</sup>Ces initiaux signifient respectivement : Police Judiciaire, Police Parisienne, Police de l'Air et des Frontières, Renseignements Généraux, Direction de la Surveillance du Territoire, Police Urbaine, Officier de Police Judiciaire, Officier de Paix, Commissariat, Garde à Vue, Voie Publique, Officier de Paix Principal, Inspecteur Général des Services, Institut Médico-légal, Brigade Anti-criminalité, Brigade de Surveillance Nocturne, Police Secours, Accident de Voie Publique, Sans Domicile Fixe, Brigade de Répression du Trafic des Stupéfiants et du Proxénétisme, Brigade Criminelle, Brigade de Répression de Banditisme et Inspecteur Divisionnaire. Lire à ce sujet Lhuillier D. *Op.cit.* PP. 124-125

<sup>27</sup> Imbwatcheke Bofonga E. *La Police Nationale Congolaise face à la violence dans la ville de Kisangani. Entre surcharge et service minimum.* (2005-2012). Mémoire de D.E.S. en SPA/FSSAP. 2014. P.97

les réactions criminelles dans le comportement de certains individus..." ; l'ivresse elle-même est source de délinquance : soit que certains individus perdent le contrôle d'eux-mêmes sous l'emprise d'un état alcoolique dû à une intoxication fortuite, soit qu'il s'enivre délibérément en vue de trouver le courage nécessaire pour accomplir un acte violent que la faiblesse de caractère, comme d'eux-mêmes, leur faisait retarder d'accomplir. Enfin, une proportion notable d'infractions non intentionnelles et spécialement d'accidents de circulation est le fait de conducteurs ou de piétons victimes en état d'imprégnation alcoolique. Enfin les méfaits des stupéfiants sont décrits et résumés dans un passage de Freud : "La propriété euphorisante des stupéfiants détermine leur danger et leur effet néfaste. Ils sont responsables, dans certains cas, du gaspillage inutile d'une grande quantité d'énergie qui pourrait être employée pour améliorer les conditions humaines".<sup>28</sup> D'où, selon Mabilia Mantuba<sup>29</sup> le rôle de la police dans la lutte anti-drogue doit se situer à deux niveaux : le rôle d'investigation ou de recherche et le rôle d'information et d'encadrement de la jeunesse.

Cependant, au lieu de lutter contre la fabrication, la commercialisation et la consommation d'alcool et de drogue, les policiers sont in contrario excessivement dépendants d'alcool et de drogue à Kisangani. A titre illustratif, après le pillage perpétré dans le Campus de l'Université de Kisangani, en date du 20 février 2014, les policiers pillards étaient immédiatement contrôlés par les agents de l'Antenne Provinciale de l'Inspection Générale de la PNC. A cet effet, étaient retrouvés dans les poches de leurs tenues, non seulement les biens de valeur volés dans les chambres des Etudiants ; notamment les téléphones portables, mais également les boules de chanvre.

A l'occasion d'une interview, un des policiers interrogés avaient montré le "bienfait" de l'alcool et de la drogue :

*"Liboso ya kokende mosala, policier akoki nanu komela mwa mesure na ye ya masanga ou bien likaya. Mingi-mingi, soki baponi yo okende ko participer na opération ya munene, ndakisa soki ba étudiants batomboki, ou bien ba jeunes ya Mangobo pe ya Kabondo, ekoki na policier amela surtout likaya ya makasi po ya kolongola somo pe kosala mosala na courage nyoso. Bakonzi na biso bayebi pe boongo".*

*"Avant d'aller au service, un policier doit d'abord prendre une dose d'alcool ou de drogue ; surtout si vous êtes désigné participer dans grande opération dans les parties chaudes de la ville, notamment le soulèvement des Etudiants ou des jeunes de Kabondo et de Mangobo. Dans cette condition, la drogue renforce le courage des policiers en vue d'affronter ce groupe ; et nos autorités hiérarchiques en sont toujours informées".*

---

<sup>28</sup>Freud, cité par Mabilia Mantuba, *Police et reconstruction nationale*, Ed. IDLP, Kinshasa 2003, P.100.

<sup>29</sup>Idem P.102

En réalité, le courage auquel ce policier fait allusion est celui qui pousse les policiers drogués commettre des bavures de diverses natures : vol, viol, pillage, bousculade injustifiée des citoyens lors des diverses manifestations populaires, divers actes disproportionnés et non concomitants que posent des policiers, usage abusif des instruments symbolisant le monopole légitime de la violence (matraques, menottes, fusils, etc.), etc.

Comme on peut le constater, ces actes sont posés par les policiers sous l'euphorie d'alcool et de drogue ; et pourtant, le législateur congolais a sagement érigé en faute disciplinaire la consommation d'alcool et de drogue par les policiers congolais ; et c'est la sanction de révocation qui devrait être appliquée au policier congolais qui fait recours, de manière répétée, à l'alcool, à la drogue et autres substances psychotropes.<sup>30</sup> Cela est, à notre avis logique, car il a été démontré que la relation entre la consommation d'alcool et la violence ne fait aucun doute ; et l'alcool est en tête de la liste des drogues qui induisent un comportement agressif. En plus, il y a lieu de considérer que la présence d'alcool doit être prise en considération non seulement chez le délinquant, mais également chez la victime<sup>31</sup>

Par ailleurs, l'alcool au sein des services de police apparaît comme un phénomène universel ; et la police figure parmi les services les plus alcoolisés, alors que l'alcool et la drogue sont prohibés par toutes les législations sur la police du monde. A titre illustratif, en France, les syndicats de police s'étaient insurgés contre le contrôle d'alcoolémie au sein de la police en 2014 ; estimant que ce contrôle était jugé scandaleux et honteux pour les policiers. Evidemment, en France, "les gens pensent que la police est composée d'alcooliques et de toxicos"<sup>32</sup>

Somme toute, à Kisangani, la consommation d'alcool et de drogue, bien qu'interdite par la législation, constitue un des éléments de la subculture policière dans cette ville ; et qui prédispose les policiers à commettre les bavures sous diverses formes.

### **c. Attribution des sobriquets à connotation belliqueuse**

Au sein de la PNC, le recours aux sobriquets à connotation belliqueuse est récurrent. En effet, ces sobriquets sont attribués ; non seulement aux policiers, mais également à certains biens de la PNC considérés comme symbole de la puissance policière. Ces sobriquets sont

---

<sup>30</sup> Lire la Loi n°13/013 du 1er juin 2013 portant Statut du Personnel de Carrière de la Police Nationale Congolaise, en son article 186.

<sup>31</sup> Dirk J.K. *Drogues et alcool: violence et insécurité?* Disponible sur <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1210891&Site=DG3-Pompidou> Consulté le 15 mai 2014.

<sup>32</sup> Déclaration du Président d'un syndicat de police en France, disponible sur [http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/02/20/contrôles-d-alcoolémie-et-de-stupefiants-dans-les-services-de-police-les-syndicats-s-insurgent\\_1835745\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/02/20/contrôles-d-alcoolémie-et-de-stupefiants-dans-les-services-de-police-les-syndicats-s-insurgent_1835745_3224.html) consulté le 22 juin 2014

tirés notamment, des noms de certains animaux connus pour leur férocité et leur dangerosité, des certains phénomènes naturels qui provoquent assez souvent des désastres populaires à travers le monde ; sans oublier les noms de certains acteurs politiques et militaires tirés de l'histoire politico-militaire du monde. Ainsi, on trouve des sobriquets attachés aux grades militaires et fonctions ci-après : *Capitaine Ouragan, Commandant Serpent, Lieutenant Anti-balle, Sergent Mokomboso, Commandant De Choc, Lieutenant Cobra, Adjudant Oussama, Capitaine Jaguar<sup>33</sup>, véhicule Nyoka-nyoka, Commandant Chloroquine, etc.*

- *Un ouragan* est une forte tempête caractérisée par un vent violent qui provoque assez souvent des dégâts importants sur son passage. Un policier qui se donne ce sobriquet, veut simplement montrer aux gens qu'il est un homme fort, imbattable et prêt à défaire tout obstacle qui se dresserait sur son parcours ;
- *Un serpent* est un reptile à corps cylindrique, très allongé, dépourvu de membres. Il est extrêmement craint par les hommes et les autres animaux à cause de son venin. Les policiers qui se donnent ce sobriquet sont généralement de taille mince, et se servent de ce sobriquet pour effrayer l'entourage.
- *Une anti-balle* est un dispositif matériel que les hautes personnalités politiques et militaires portent sous les vêtements en vue de se protéger contre les balles réelles. Pour le cas d'espèce, il s'agit de gris-gris organisés par les féticheurs en vue d'espérer protéger leurs clients contre les balles réelles et autres sorts d'origine sorcière. Un policier qui se surnomme ainsi, renvoie le signal à son entourage qu'il est protégé par des procédés surnaturels qui l'auraient rendu "invulnérable aux éventuelles attaques fétiches", ou tout simplement qu'il est protégé contre les effets des balles réelles ; son souci réel étant de créer un sentiment de frayeur dans le chef des citoyens et de son milieu professionnel pour que les actes qu'il pose, ne puissent pas rencontrer de résistance.
- *Mokomboso* est un nom lingala qui désigne le chimpanzé, un singe anthropoïde, arboricole, de grande taille et qui vit généralement en Afrique ; il est reconnu particulièrement pour sa férocité. Dans leurs procédés surnaturels, les féticheurs utilisent souvent les os de chimpanzé pour renforcer leurs clients physiquement, et espérer battre les autres dans les bagarres. Un policier qui se surnomme "Mokomboso", renvoie le signal qu'il est imbattable physiquement ; et qu'il serait même très risqué de

---

<sup>33</sup> Il convient de faire remarquer que les significations des objets et de certains animaux cités dans cette partie sur la sous-culture policière, sont tirées du Larousse Grand Robert, dans sa version électronique.

résister devant les actes qu'il veut poser, notamment les actes de bavure ; car, selon l'entendement de ce sobriquet, il est très hasardeux de faire face à un "Mokomboso".

- **De choc** : "De choc" est l'appellation qu'on donnait, dans la ville de Kisangani, aux militaires qui étaient formés par l'armée chinoise au camp Lukusa, dans la commune de Lubunga pendant la deuxième République. Ces militaires qu'on appelait "commando De Choc", avaient la réputation d'être très forts techniquement et physiquement, pour avoir été formés par les chinois qui, eux-mêmes avaient la bonne réputation d'être excellents dans les arts martiaux. Ainsi, un policier qui s'attribue le sobriquet "De Choc" renvoie le signal à son entourage qu'il est homme féroce tant physiquement que techniquement ; prêt à écraser, avec technicité, tout obstacle qui se dresserait sur son parcours.
- **Cobra** est un reptile qui est remarquable par la dilatabilité de son cou qui forme un capuchon en forme des lunettes (d'où le nom de serpentàlunettes) et par la toxicité de son venin. Un policier qui se surnomme "Cobra" renvoie le signal à son entourage qu'il est un homme dangereux et capable de faire le mal aux autres à la manière d'un cobra.
- **Oussama** : ancien président de la république de l'Irak, Oussama fut une des personnalités politiques emblématiques ayant symbolisé la lutte contre l'impérialisme occidental sur le monde. Bien que tué par les forces occidentales sous l'impulsion des Etats-Unis d'Amérique, Oussama avait tenu tête à l'occident jusqu'à réussir à organiser les attentats du 11 septembre qui avaient endeuillé le peuple américain. Un policier qui se fait surnommé "Oussama" veut montrer à son environnement qu'il est un homme bien redoutable et capable de résister contre toute attaque ; d'où qu'elle vienne.
- **Jaguar** : le jaguar est un grand mammifère carnivore de l'Amérique du Sud, à pelage fauve moucheté de taches noires ocellées. C'est un animal féroce et nocturne, très voisin du léopard ; il vit dans les hautes herbes, les forêts et grimpe facilement aux arbres. Ainsi, un policier qui se surnomme "jaguar", veut simplement montrer à son environnement qu'il a une forte capacité offensive en cas d'un éventuel combat physique.
- **Véhicule Nyoka-nyoka** : "nyoka" est un mot lingala (une des langues nationales de la RDCongo) qui signifie serpent. "Nyoka-nyoka" est le sobriquet qui était attribué au véhicule qui transportait les policiers chargés d'arrêter les motards qui violaient la décision du Maire de la ville de Kisangani interdisant le transport de plus de deux personnes sur une même moto. Cet Arrêté Urbain avait chargé notamment le

commandant de la ville et les Bourgmestres des communes de son exécution<sup>34</sup>. Ce véhicule de marque Jeep circulait essentiellement la nuit à la recherche de récalcitrants qui devraient payer une "amende" de 50.000Fc pour obtenir la libération de la moto saisie. Ce véhicule ainsi que les policiers du détachement urbain de la PNC qui exécutaient cette mesure de police administrative, étaient connus par la rapidité dans l'exécution des opérations qui prenaient la forme de rapt ; et le véhicule roulait sur les voies publiques à la manière du serpent. D'où l'appellation de "véhicule Nyokanyoka".

- **Chloroquine** : la chloroquine est un produit pharmaceutique utilisé contre la malaria, et connu pour son goût extrêmement amer. Un policier ainsi surnommé renvoie lui aussi, le signaler qu'il est redoutable, et quiconque ose l'affronter, accepte de s'exposer à une réaction farouche comparable au goût de la chloroquine.

Somme toute, les policiers surnommés savent que ces différents sobriquets sont censées avoir un effet psychologique important sur le mental d'un citoyen confronté à l'action policière. C'est pourquoi, la pratique des sobriquets à connotation belliqueux était prohibé au sein des forces de l'ordre de la deuxième république dans le but d'éviter les effets psychologiques que ces noms allaient engendrer dans les comportements des agents de l'ordre de l'époque<sup>35</sup>. Mais ce phénomène a confortablement élu domicile au sein de l'actuelle PNC comme un des éléments-clé de la sous-culture policière qui induit le comportement bavurogène à Kisangani.

#### **d. Secret et solidarité mutuelle**

Un survol de la littérature sur la sociologie de police permet de constater que nombreux auteurs reconnaissent que secret et solidarité interne font partie intégrante de la sous-culture policière à travers le monde<sup>36</sup>. En effet, pour Loubet Del Bayle J.L., le secret apparaît comme une nécessité fonctionnelle pour la police ; et nombreux chercheurs qui s'intéressent à la culture policière, et qui tentent de décrire la "personnalité du travail policier" affirment que la police est un objet qui se dérobe à l'observation ; alors qu'elle (la police) est plus disposée à

---

<sup>34</sup> Il s'agit de l'Arrêté Urbain N° 01/AOLK/034/CAB/MV/KIS/2012 du 16 Aout 2012 interdisant le transport de trois personnes sur une même moto. Cependant, il faut signaler que cet Arrêté Urbain est d'application assez timide à ces jours. Mais, à l'époque, il suffisait de constater le zèle avec lequel la police exécutait cette décision pour se rendre que cet acte du Maire de la ville avait procuré assez de recettes au détachement du district Urbain de la PNC.

<sup>35</sup> Information reçue d'un Commissaire Supérieur de la PNC, ancien militaire des Forces Armées Zaïroises, en date du 22 juin 2016.

<sup>36</sup> Bien que cités séparément, secret et solidarité interne ont été repris par Reiner comme faisant partie intégrante de la subculture policière. Cfr supra.



recueillir les renseignements sur les autres groupes professionnels<sup>37</sup>. Pour William A.W., secret et solidarité figurent parmi les premières règles d'or qu'on inculque aux recrues. Le secret exprime la loyauté, car il témoigne de l'adhésion au groupe ; et son respect porte à la recrue un profond sentiment d'appartenance. Le secret et la solidaire expriment un front commun contre le monde extérieur et témoigne du consensus établi au moins sur cette nécessité. Selon l'auteur, voici ce qu'on souffle dans l'oreille de la recrue :

*"Garde la bouche close, ne dénonce jamais un collègue ;  
ne sois pas un mouchard"*<sup>38</sup>

Pour Lhuillier D., la solidarité se nourrit de l'esprit du corps ; il s'agit d'une nécessité contre le danger physique : les policiers doivent compter les uns sur les autres. Mais cette solidarité permettra aussi de mentir, de couvrir un collègue vis-à-vis de l'extérieur ou de la hiérarchie ; ou encore lors d'une enquête interne faite par le service lui-même. Un policier ne peut accepter de voir un collègue mis en cause ; même si, intérieurement il le condamne, il défendra son collègue contre les accusations qu'on lui porte. En plus, cette solidarité marche ensemble avec le secret ; car les membres d'une même équipe ne parlent pas d'eux-mêmes en présence de policiers d'autres unités ; les policiers ne parlent pas de leurs collègues en présence des officiers ou de la hiérarchie en général. Les membres du service ne parlent pas de ce qui touche au travail policier avec une personne extérieur<sup>39</sup>.

Cette logique pousse à affirmer que la subculture policière s'acquiert ; et cet apprentissage se réalise par trois vecteurs : d'abord, l'école de police où la jeune recrue se voit inculquer les premiers rudiments de la sous-culture ; ensuite, les anciens qui montrent au néophyte que les notions apprises à l'école sont peu pertinentes dans la réalité quotidienne de la police. Enfin, ce sont les relations avec le public qui constituent à proprement parler, l'expérience du métier<sup>40</sup>.

Ainsi, secret et solidarité interne ne peuvent favoriser une véritable lutte contre le phénomène de bavure policière ; au contraire ; ces deux éléments sont susceptibles d'amplifier ce phénomène, dans la mesure où ils constituent un véritable obstacle au processus du contrôle et de la répression du policier défaillant. En plus, la situation est susceptible de s'empirer lorsqu'il s'agit du contrôle interne de la police, tel qu'institué en RDCongo, où le policier est contrôlé par ses collègues policiers. Dans ce contexte, la peur de la sanction est atténuée par le sentiment de solidarité au sein du service. C'est dans ce contexte que nous avons observé en

---

<sup>37</sup> Loubet Del Bayle J.L. *Op.cit.* P.17

<sup>38</sup> William A.W. *Op.cit.* PP.29-30

<sup>39</sup> Lhuillier D. *Op.cit.* PP. 82-83

<sup>40</sup> Brodeur J.P et Monjardet D. *Op.cit.* P.67

date du 24 octobre 2016, comment les policiers du commissariat de la commune de Mangobo avaient protégé leur collègue qui était recherché par six policiers de la Police de Police pour avoir déserté cette unité spécialisé en vue d'œuvrer au sein du commissariat sans autorisation de la hiérarchie. Ces six policiers n'ont pas pu atteindre leur objectif suite à la solidarité dont le policier avait bénéficié de la part de ses collègues du commissariat. Ainsi, le policier doit savoir protéger son collègue pour espérer être protégé par les autres un jour.

Par ailleurs, ce sentiment de solidarité semble partagé par tout le corps, du sommet à la base. A titre illustratif, l'officier supérieur de la PNC/Tshopo avait insinué ce sentiment lorsqu'il donnait des instructions formelles sur "l'exécution sans faille" de la mesure de police administrative prise par le Maire de la ville visant à interdire la marche pacifique qui était annoncée par le regroupement des partis politiques de l'opposition, en vue de contraindre la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI en sigle, de convoquer le corps électoral conformément à la Constitution de la République. En effet, dans son speech, cet officier supérieur de la PNC avait déclaré ce qui suit, dans le sens d'inculquer aux policiers le sentiment de solidarité qui devrait régner au sein de la PNC :

*"(.....) (....). Lokola bamoni que bazali bilombe, bameka ko bafouer mokani mwa mokonzi. Soki leta aboi na mboka na ye, bakende na zamba too na kati ya ebale, kosangana na banyama pe na bambisi. Bosala manso, marche wana ezala te ; pe **policier abangaka kosamba te**".*

*"(.....) (....) comme ils se croient plus forts, qu'ils osent bafouer l'ordre donné par l'autorité. Si l'Etat refuse avec son entité, qu'ils aillent en brousse ou dans l'eau pour se réunir avec les animaux ou les poissons. Faites tout pour empêcher cette marche. **Un policier ne craint pas le procès**".*

Comme on peut le constater, les propos tenus par l'autorité provinciale de la PNC peuvent être interprétés comme une incitation à la bavure policière dans le but d'empêcher à tout prix, l'organisation de cette marche voulue pourtant pacifique par l'opposition politique ; tout en promettant implicitement aux policiers une récompense en forme d'impunité. Ainsi, cette situation consacre simplement la loi de l'omerta sur le phénomène de bavure au sein de la PNC.

Cependant, il convient aussi de relativiser cette tendance à la solidarité et au secret ayant pour but notamment de garantir la couverture d'un policier fautif par ses collègues. En effet, tout en reconnaissant l'esprit de corps au sein des forces de police, Coulot E. estime toutefois que cela ne peut pas être érigé en règle générale que chaque policier doit suivre aveuglement : un policier est avant tout un homme avant d'être membre de cette grande maison qu'est la police. Il dispose de ce fait, d'un libre arbitre qui lui permet de choisir

utilement entre la couverture et la dénonciation du collègue. Ce choix va s'opérer sans doute en fonction de la gravité du comportement reproché à son collègue<sup>41</sup>. A titre illustratif, le Chef de poste de la police détachée au Parquet de Grande Instance de Kisangani avait fait une observation à un policier qui fumait le chanvre sous la pluie en plein air ; laquelle observation avait traduit une double réalité : l'attachement à l'esprit de corps, et le sens de responsabilité qui peut guider le policier en cas de la gravité d'un fait reproché à un collègue. Il s'agit des propos suivants :

*"Mon cher, kende komela likaya na yo sima ya bâtiment ; yeba pe que soki mokonzi aye koyoka solo oyo, nakoyeba ndenge ya ko-protéger yo te."*

*"Mon cher, vas prendre ton chanvre derrière le bâtiment ; tout en sache aussi que si le chef venait à apercevoir une telle odeur, je ne saurai pas te protéger."*

#### e. Pragmatisme et autoritarisme policier

Suivant cet élément, les policiers ont tendance à s'attacher aux solutions rapides, concrètes et immédiates ; ils accordent peu d'importance à la réflexion intellectuelle. C'est pourquoi, les pouvoirs d'appréciation et de résistance devant les ordres mal donnés<sup>42</sup> n'ont pas assez de place dans leur tête. Ils agissent souvent comme des machines à exécuter, sans âme propre. En plus, en vue de s'affranchir de l'insuffisance des moyens mis à leur disposition, ils préfèrent les résultats aux moyens en vue notamment de garantir la loyauté à leurs multiples hiérarchies qui les font souvent travailler sous pression<sup>43</sup> ; surtout que le métier de policier est caractérisé par la rapidité dans l'exécution des ordres donnés, et par une forte obéissance hiérarchique. A la suite de Delachaux Y.P., les policiers ne sont pas entraînés à penser leurs activités ; et pourtant, c'est le niveau d'analyse critique d'un policier qui dénote de la maturité de la police à défendre des valeurs d'un État de droit. En plus, selon l'auteur, les policiers sont souvent dans l'action ; dans l'agir, et non dans la pensée de l'action<sup>44</sup>. Ainsi, on peut constater que cette propension vers l'attitude du pragmatisme ne peut aider les policiers, peut-être difficilement, à être respectueux des valeurs de la démocratie et de l'État de droit.

---

<sup>41</sup> Coulot E. *Op.cit.* P.46

<sup>42</sup> Les pouvoirs d'appréciation et de résistance devant l'ordre mal donné par la hiérarchie sont deux prérogatives reconnus aux policiers dans le cadre d'une démocratie. Ces deux pouvoirs font suite à l'application de la théorie de la baïonnette intelligente.

<sup>43</sup> Les multiples pressions faites sur les policiers sont d'autant plus importantes que l'institution policière est soumise à une triple hiérarchie : hiérarchie civile (autorité civile territoriale), hiérarchie judiciaire et hiérarchie policière elle-même.

<sup>44</sup> Delachaux Y.P. *La culture policière est-elle favorable pour générer de nouvelles actions de pensée ?* Disponible sur <https://www.linkedin.com/groups/culture-policière-est-elle-favorable-pour-generer-de-nouvelles-actions-de-pensée> Consulté le 25 avril 2014

Comme on peut le constater, le pragmatisme ne peut aller sans une dose plus ou moins suffisante d'autoritarisme à l'égard, non seulement des citoyens, mais également des policiers subalternes. Par voie des conséquences, le pragmatisme et l'autoritarisme policier sont source de nombreux cas de bavures policières à Kisangani : vocabulaires injurieux et diverses autres formes de grossièreté et de brutalité à l'égard des citoyens et des policiers subalternes, les violations des procédures judiciaires et des droits de l'homme par les OPJ, etc.

En plus, certaines autorités supérieures de la PNC font travailler leurs subalternes sous pression, de manière à les inciter dans les bavures, notamment les arrestations arbitraires. A titre illustratif, pour un conflit de voisinage, un commandant du commissariat de la commune de Mangobo avait ordonné une équipe de policiers d'aller arrêter une jeune fille dans le bloc Wagenia n° 138 sans document, notamment une invitation ou une convocation :

*"Nalingi namona fille wana Jolie awa sik'oyo, boya na ye noki"*<sup>45</sup>      *"Je veux voir cette fille répondant au nom de Jolie, tout de suite ; allez vite la prendre."*

Effectivement, suite à cette pression qu'elle avait subie, cette équipe de huit policiers avaient rencontré la résistance des jeunes de cette entité ; et elle (l'équipe de policiers) est rentrée, sous les cris de moquerie du public, sans atteindre son objectif. En outre, il arrive qu'un commandant d'une unité de police, en l'occurrence un commissariat, un sous-commissariat ou une unité spécialisée, ordonne d'amener manu militari, une personne qui fait pourtant l'objet d'une simple invitation<sup>46</sup> :

*"Nalingi namona mutu wana awa sik'oyo"*      *"J'ordonne la présence de cette personne ici et maintenant même".*

Les policiers travaillent sous pression ; ils courent aussi derrière la performance en vue d'être mieux cotés par leurs supérieurs hiérarchiques et espérer évoluer en grade et obtenir autres fonctions et affectations plus intéressantes. C'est à ce titre que le pragmatisme et l'autoritarisme sont à la base d'exécution récurrente des ordres mal donnés par les supérieurs, sans oublier la négligence par certains policiers d'apprécier des situations avant de poser un acte quelconque. C'est pourquoi les policiers ont tendances à préférer l'efficacité à la légalité.

#### **f. Citoyens, vaches laitières pour les policiers ?**

Par définition, une vache à lait est une personne qu'on exploite en vue de tirer un profit pour la survie de l'exploiteur. Considérés comme tels, les policiers auraient acquis la

<sup>45</sup>Cet événement s'était produit en date du 21 août 2016

<sup>46</sup> Il s'agit ici d'une grave confusion qu'entretiennent, à dessein ou par ignorance, certains officiers de la police, entre un mandat d'amener, dont la compétence revient au seul Officier du Ministère Public, et les invitations et les convocations qui sont émises par les OPJ.

conviction que les citoyens constituent leur source de survie pour pallier l'insuffisance des soldes que l'Etat leur accorde. En effet, hormis la corruption, l'extorsion et la mendicité tant décriés par les citoyens, les policiers sont accusés de nombreux autres actes de nature à importuner les citoyens par des sollicitations de divers ordres : quémardage incessant et effronté, sollicitation effrontée de divers services, exigence des récompenses pour des services normalement rendu, etc.

- ***Quémardage incessant et effronté*** : les policiers sont habitués à quémarder effrontément des biens auprès des citoyens : un policier peut demander juste la somme d'argent qui équivaut au prix d'une seule cigarette. Les policiers affectés aux postes de garde statique sont particulièrement connus pour ce type de bavure ; car dépourvus de possibilité de se mouvoir en vue d'aller poser d'autres types de bavures.
- ***Sollicitation effrontée des services*** : les policiers sollicitent parfois importunément des services auprès des citoyens. En effet, un policier peut, parfois sans vergogne, solliciter un service de transport par moto, sans considérer la qualité de la personne du conducteur, notamment un responsable qui se dirige vers le service le matin. Voici, à titre illustratif, les propos que certains policiers tiennent pour solliciter ce genre de service :

*"Patron, tika nga liboso, naza déjà na retard na programme ya parade"<sup>47</sup>*      *Patron, dépose-moi quelque-part ; je suis déjà en retard par rapport au programme de la parade*

A dire vrai, il n'est pas toujours bienséant pour qu'une personne de certain social puisse accorder un tel service ; étant donné que tout le monde n'a pas la même appréhension du phénomène. Ainsi, pour ne pas frustrer les policiers quémardeurs, certaines personnes leur remettent une somme d'argent équivalant au transport par taxi-moto que les policiers n'utilisent pas toujours pour cette fin. Comme on peut le constater, les quémardages et sollicitations des services auprès des citoyens rendent simplement les policiers de plus en plus nuisibles

- ***Exigence des récompenses pour services normalement rendus*** : les policiers exigent souvent des récompenses après avoir rendu un service à un citoyen. Il peut s'agir du fait d'avoir donné un renseignement utile à une personne, avoir conduit un visiteur

---

<sup>47</sup> Ce qui attire l'attention du chercheur en violence policière dans ce type de sollicitation, c'est le fait que le policier peut s'adresser à un responsable sans considération de son rang social qui peut se remarquer à travers l'aspect extérieur de la personne. En plus, il n'est pas rare qu'à l'arrivée au point de chute, le policier quémard encore de l'argent à la personne.

après du chef de service, avoir sauvé une personne d'un danger, d'avoir accordé à une personne l'autorisation de passer à un endroit "frappé d'interdiction de passage". A titre illustratif, les policiers affectés à la garde statique au Cabinet du Gouverneur de province avaient interdit, sous l'instruction du Directeur de Cabinet, le passage dans l'enceinte de la parcelle. Mais, de manière dite exceptionnelle, ils accordaient à certaines personnes ce privilège dans les heures du soir, moyennant récompense :

*"Bon, maman, bakonzi basi bapekisaki koleka awa. Mais, soki okosepela, zela nga naya kolakisa yo ndenge ya koleka, okokanisa nga kaka na mwa likaya"*<sup>48</sup>

*"Bon, maman, les autorités avaient déjà interdit de passer par ici. Mais, si tu veux, tu m'attends pour que je vienne te montrer comment passer, et tu vas penser à moi avec la récompense d'une cigarette."*

Ce propos du policier qui veut jouer le rôle de passeur de la maman, sous-entend implicitement à cette dernière de remettre quelque-chose au policier au titre de récompense forcée<sup>49</sup>. En outre, dans les échanges entre policiers, il y a divers propos qui attestent que les agents de l'ordre prennent les citoyens pour des vaches à lait :

*"Hé ! Yo vraiment oza policier ya ndenge nini ? Ozosenga nga cigarette, alors que olati tenue ya ba policiers ?"*

*"Hé ! Toi vraiment, tu es quel genre de policier ? Tu demandes ma cigarette, alors que tu as porté la tenue des policiers ?"*

Comme on peut le constater, les quémandages incessants et effrontés, les sollicitations importunes de divers services et les récompenses exigées après des services normalement rendus montrent que ces derniers prennent les citoyens pour des vaches à lait ; en même temps, ces gestes qui font partie de la sous-culture policière, nuisent suffisamment à l'image de la PNC. Or, la qualité du contact entre le policier et le public repose sur des règles élémentaires du savoir vivre. A ce sujet, la FKA insiste sur le fait qu'un effort devrait être fait pour proscrire l'excès de familiarité et autres attitudes contraires au savoir vivre. Selon la Fondation, les policiers devraient éviter certains propos qui n'honorent pas l'image du service, tels que :

*"Maman, bana na yo bazali na posa ya likaya, ya café"*<sup>50</sup>

*"Maman, tes enfants ont besoin d'une cigarette, d'une tasse de café"*

Comme on peut le constater, ces caractéristiques de la sous-culture policière s'écartent pas assez de celles proposées par Reiner R. (voir supra). En plus, il faut préciser que

<sup>48</sup> Ces propos étaient tenus par un policier affecté à la garde statique au Cabinet du Gouverneur de l'ex-Province Orientale.

<sup>49</sup> Ici, le policier insiste sur le caractère presque implicitement obligatoire de la récompense en disant à la passante : "si tu veux" ; sachant que la maman ne peut avoir d'autres choix que de passer par ce raccourci ; plutôt que de réaliser un chemin détourné.

<sup>50</sup> Lire la Fondation Konrad Adenauer, *Op.cit.* P.48

les caractéristiques de la sous-culture policière de Kisangani ne sont ni exhaustives, ni placées à l'abri des critiques. Néanmoins, elles sont complémentaires et interconnectables les unes aux autres pour former un tout appelé "la sous-culture professionnelle des policiers de Kisangani" ; laquelle façonne les policiers de cette ville dès leur entrée dans la profession ; et qui pousse l'opinion à les qualifier des policiers terrorisants qui posent divers actes imprévisibles, notamment la mendicité. Cette logique de la socialisation des policiers par leur milieu professionnel paraît conforme à la définition que Durkheim E. donne au concept de l'éducation. En effet, selon l'auteur, l'éducation est la socialisation méthodique de la jeune génération. Selon lui, les valeurs et les perceptions des nouvelles recrues policières seraient donc inculquées à travers le processus de socialisation policière<sup>51</sup>.

### Conclusion

Dans cette réflexion sur la sous-culture policière, il nous a été donné de démontrer comment cette sous-culture professionnelle prédispose les policiers à commettre des bavures. Le concept de sous-culture était préféré à celui de culture, en raison de l'isolement normatif, professionnel et sociétal de la police par rapport aux autres composantes de l'administration publique ; cette sous-culture étant entendue comme un processus d'intégration qui permet à un groupe d'unir tous ses membres et de configurer leurs comportements. Les composantes de cette sous-culture sont partagées par les membres du groupe qui sont ainsi socialisés à développer un certain type de comportement. Ainsi, la sous-culture remplit une fonction d'intégration sociale qui consiste à contribuer à unir une pluralité des personnes à une collectivité spécifique ; mais aussi une fonction de modelage des personnalités individuelles par l'effet de socialisation. Ainsi, les policiers finissent par acquérir et développer des goûts et des attitudes qu'ils n'avaient pas pendant leur vie des civils. D'où, la conception Bourdienne d'"habitus".

La bavure policière était définie comme tout acte perpétré par les policiers en violation de cadre défini par les dispositions juridiques ; et qui provoque des remous au sein de la société.

Dans le processus du décryptage de cette sous-culture professionnelle, au moins six éléments avaient été décelés : attachement des policiers aux grades et jargons militaires, dépendance excessive d'alcool et de drogue, attribution des sobriquets à connotation

---

<sup>51</sup> Durkheim E. Cité par Devrue C. *Op.cit.* P.30.

belliqueuse, secret et solidarité mutuelle, pragmatisme et autoritarisme policiers, tendance à se ressourcer sur les citoyens.

Tout au long de la réflexion, il a été démontré que chacun de ces six éléments prédispose effectivement les policiers à commettre les actes de bavure. Il s'agit d'une sorte de "socialisation des policiers à la culture de bavure", plutôt qu'à celle de violence légitime. En plus, force est de constater que ces six composantes sont complémentaires et interconnectables les unes aux autres ; et forment un tout qu'il convient d'appeler "la sous-culture professionnelle des policiers de Kisangani" ; laquelle façonne les policiers dès leur entrée dans la profession ; et qui pousse l'opinion à les qualifier des policiers terrorisants. Enfin, si l'on considère la tendance des policiers à se ressourcer sur les citoyens, cette sous-culture policière est révélatrice de la précarité des conditions de travail des policiers à Kisangani.